

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 19 juillet 2016, à 18 h 55 à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- M. Camil Noël, conseiller no. 9
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10

SONT ABSENTS :

- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

Ouverture de la séance

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2016-07-186.
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

2016-07-187.
Adoption du 2^e projet de règlement no. 13 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville a été adopté le 7 mars 2005;

ATTENDU QUE le règlement no. 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire augmenter le pourcentage de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain pour les propriétés situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations situées au 1025, route Principale à Daveluyville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le 2^e projet de règlement no. 13 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2016-07-188.

Adoption du 2^e
projet de
règlement no. 14
modifiant le
règlement de
zonage no. 238 de
l'ancienne
municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault afin de
modifier certaines
dispositions
relatives aux
bâtiments
accessoires

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a été adopté le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement no. 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire augmenter le pourcentage de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain des propriétés situés sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations situées au 1025, route Principale à Daveluyville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Denis Bergeron**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le 2^e projet de règlement no. 14 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres présents.

2016-07-189.

Fin de la séance et
levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 58.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière